

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 20/03/2018
Présents : 20	<i>L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 2	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE
Votants: 22	
Pour: 22	
Contre: 0	<b>Représentés:</b> Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés:</b> Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie QUEROL, Philippe VIDAL
	<b>Absents:</b>

#### Objet: Orchestre de Pays 2018

L'Orchestre du Pays est l'action phare de la politique de cohésion sociale décrite dans la stratégie 2014-2020. Il est composé d'un chœur à 4 voix et d'un orchestre d'harmonie (instruments à vent et percussions). L'effectif est de 150 choristes et instrumentistes.

Ses membres sont amateurs et résident, pour l'essentiel, sur le territoire du Pays. Depuis sa création en 2007, l'inscription est gratuite pour les membres. Il représente un véritable projet de développement culturel à l'échelle d'un territoire rural de 102 communes. Il associe choristes, instrumentistes et comédiens amateurs encadrés par une équipe de professionnels.

La pratique artistique est ici le liant de ce projet de cohésion sociale. En effet, l'objectif commun est de faire du chant, de la musique ou du théâtre dans la convivialité et de se produire sur scène. Celui de l'équipe pédagogique est, quant à lui, d'offrir au public un spectacle de qualité.

#### 1 – Le projet culturel

Le projet culturel autour de l'orchestre de Pays se présente pour 2018 en trois volets.

#### Pour la partie diffusion :

- Poursuivre la diffusion « *d'un Pays pour Laura* »,
- Revoir l'écriture de « *1907 la révolte des vigneron* » après une réécriture musicale de façon à ce que les chants puissent être interprétés par un chœur à 3 voix. Ce spectacle pourrait être diffusé dans des lieux oenotouristiques ou dans des sites valorisant l'histoire de la vigne et du vin ce qui permet de s'inscrire dans la démarche de valorisation patrimoniale initiée par le Pays d'Art et d'Histoire,
- Réactiver la diffusion de « *La chanson du canal* » en visant un rayonnement « hors les murs » et pouvoir présenter ce spectacle dans des sites adaptés au niveau régional.

#### Pour la partie pédagogique :

- Proposer aux collégiens du territoire une médiation culturelle autour de ces trois spectacles qui s'inscrivent dans l'histoire locale,
- Proposer aux jeunes chefs d'orchestre en formation une mise en situation lors de répétitions de l'Orchestre de Pays.

Pour la partie cohésion sociale :

- Proposer un accompagnement bienveillant aux personnes en situation d'isolement social afin de pouvoir se rapprocher de la culture en pratiquant la musique ou le chant.

Le coût total de l'opération s'élève à 66 676 € pour lequel le cofinancement suivant pourrait être sollicité :

– Conseil départemental.....53 340 €  
pour un autofinancement de 13 336 €.

2 – L'accompagnement logistique

Par ailleurs, l'Harmonie Bédaricienne accompagne d'un point de vue logistique l'Orchestre de Pays. A partir de 2017 cet accompagnement est plus soutenu pour l'organisation des répétitions, la recherche de lieux de diffusion. L'Harmonie se positionne également comme force de proposition pour l'évolution de l'Orchestre de Pays. Le coût de la prestation s'élève à 3 600 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer :

- sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte,
- de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision,
- de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Harmonie Bédaricienne.
- 

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, et à signer la convention de partenariat avec l'Harmonie Bédaricienne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

Le Président,  
Jean Arcas

